



arrêt maladie et calcul des CP

Par **aurelia25101**, le **07/09/2011** à **14:02**

pouvez-vous me confirmer que l'arrêt maladie lorsqu'elle donne lieu au maintien du salaire rentre dans le calcul des CP?

Par **P.M.**, le **07/09/2011** à **14:18**

Bonjour,

Vous auriez pu poursuivre le même sujet pour une meilleure compréhension mais tout dépend des dispositions de la Convention Collective applicable...

Par **aurelia25101**, le **08/09/2011** à **13:21**

désolé

je relève de la Syntec

mon employeur me dit que l'arrêt maladie n'entre pas dans le calcul des CP

pourtant, il m'a semblé avoir lu qqe part que si lorsque l'arrêt maladie donnait au maintien du salaire

me-suis-je trompé?

Par **P.M.**, le **08/09/2011** à **13:31**

Bonjour,

C'est effectivement prévu à l'[art. 27 de la Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils](#) :

[citation]Pour le calcul de la durée du congé, sont notamment considérés comme période de travail effectif :

- les périodes d'arrêt pour maladie ou accident lorsqu'elles donnent lieu à maintien du salaire en application de la convention collective[/citation]

Par aurelia25101, le 08/09/2011 à 15:09

merci